

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-deux, le sept février à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'espace culturel situé boulevard Marcel WACHEUX à Barlin, sous la Présidence de Monsieur Julien DAGBERT, Maire, en suite de convocation en date du 31 janvier 2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Les débats ont été diffusés en direct sur le facebook de la ville de Barlin.

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de Maryse VOLCKAERT (procuration à M. le Maire), Bernadette SASIELA (procuration à B. PIECKOWIAK), Marie PLACE (procuration à B. LEFRANC), Renaud PRUD'HOMME (procuration à G. DUMONT) et Frédéric HALLEZ (procuration à G. BELAMIRI).

Madame Sylvie MICHEL est élue secrétaire de séance.

Objet : 2022-02/4 Région
Hauts-de-France : Appel à
projet Nos Quartiers d'été 2022
- « Fil rouge Nos quartiers
préparent les jeux » -
Approbation de l'action et
sollicitation de la subvention

Monsieur le Maire explique que la Commune a répondu à l'Appel à projets 2022 de la région Hauts-de-France dans le cadre de « Nos quartiers d'été ».

L'action proposée :

« BARLIN Cents Flammes » pour les jeux

Les 25 et 26 juin prochain, la commune organiserait ses propres jeux olympiques. Durant ces 2 journées, les associations pourront se constituer en équipe de 10 personnes minimum et s'affronter au cours d'épreuves sportives loufoques et de culture générale. Le COSEC, les salles Mercier, Moalic et Boulodrome feront office de « Village Olympique ».

Pour clôturer ces jeux, une remise officielle des médailles aurait lieu le 10 septembre. A cette occasion, une animation avec spectacles et jeux serait proposée toute la journée à l'ensemble des habitants sur le site de la fossette.

Montant Total de l'action : 23 600 €

Montant de la subvention sollicitée : 11 800 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Approuve l'action proposée et sollicite la Subvention Régionale pour l'Appel à projets 2022 dans le cadre de nos quartiers d'été avec pour fil rouge « nos quartiers préparent les jeux ».

Le Maire certifie sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de cet acte
(application de l'article L2131-1 du CGCT).

Le 11 février 2022

Le Maire,
J. DAGBERT



Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. DAGBERT

